

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/055/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Modification du règlement intérieur du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements.

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissements du 30 mars 2021. Il convient de modifier l'article 18 du chapitre I Section 6 en raison de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les dispositions de ces deux textes entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Désormais, le procès verbal des séances du conseil d'arrondissements sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Mairie de Secteur et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021
VU LE DÉCRET N°2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021
VU LA DELIBERATION 21/013/HN DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
DU 30 MARS 2021
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est adopté le règlement intérieur modifié du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements ci-annexé.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 28 Septembre 2022